

PROJET PÉDAGOGIQUE

2025 - 2026



LES MERCREDIS RECREATIFS à l'école des sorciers



SOMMAIRE

I. Présentation

1. L'ORGANISATEUR/SITUATION GÉOGRAPHIQUE	P.01
2. L'ACCUEIL DE LOISIRS	P.02
3. LES LOCAUX À DISPOSITION	P.02
4. LE PUBLIC ACCUEILLI	P.03
5. LE FINANCEMENT	P.07

II. Les projets

1. RAPPEL DU PROJET ÉDUCATIF DU TERRITOIRE	P.08
2. OBJECTIFS PÉDAGOGIQUE	P.09
3. LA SÉCURITÉ DES ENFANTS	P.12

III. L'équipe

1. ORGANIGRAMME	P.12
2. LE TAUX D'ENCADREMENT	P.13
3. RÔLES DE L'ÉQUIPE D'ANIMATION	P.13
A. LA DIRECTION	P.13
B. LES ANIMATEURS	P.14
C. L'ASSISTANT SANITAIRE	P.14
4. LA JOURNÉE TYPE	P.15
5. RÈGLES DE VIE COLLECTIVE	P.17

IV. Les activités

P.17

V. L'infirmierie

P.18

VI. Les référents

P.18

VII. La communication

P.19

VIII. L'évaluation

P.19

IX. Quelques règles

P.19

X. L'équipe d'animation

P.22

XI. Les annexes

P.24



I. PRÉSENTATION

1. L'ORGANISATEUR/SITUATION GÉOGRAPHIQUE

La ville de La Bassée est localisée dans Les Weppes, qui est un territoire rural de 36 communes, située au Sud-Ouest de Lille. Elle a une superficie de 3.54 km².

La collectivité est un nœud de communication important, permettant de rejoindre le Pas-De-Calais (Lens, Béthune, ...) et la Flandre intérieure (Armentières, La Gorgue, Estaires...)

Elle appartient à la MEL (métropole européenne de Lille)

A l'occasion du dernier recensement la commune fait état de 6455 habitants.

2. L'ACCUEIL DE LOISIRS

Les mercredis récréatifs auront lieu du mercredi 03 septembre 2025 au mercredi 01 juillet 2026.

Les heures d'ouverture sont de 8h30 à 17h. Une garderie est proposée à partir de 7h00 jusqu'à 18h30.

L'entrée se fera par la grille principale de l'école à partir de 8h30. Pour les garderies, l'entrée se fera au réfectoire, du côté du stade Roland Joly.

Numéro de déclaration : n° 0590359AP000425-E01

3. LES LOCAUX À DISPOSITION

- Salle de sport Gabriel Péri
- Salle de sport Guy Drut
- Dojo
- Stade Roland Joly
- Salle d'activité
- Cuisine
- Sanitaires filles/garçons séparés
- 2 espaces de stockage (local de sport + espace sous gradin)
- Salle Vox
- Espace Carnot
- Ecole Charlemagne : Hall de motricité + 1 salle pour les maternelles et 2 salle d'activités pour les élémentaires + 1 dortoir + un réfectoire

4. LE PUBLIC ACCUEILLI

Cet accueil est réservé aux enfants scolarisés de La Bassée et aux extérieurs de la commune âgés de 2 ans et demi (scolarisés) à 11 ans.

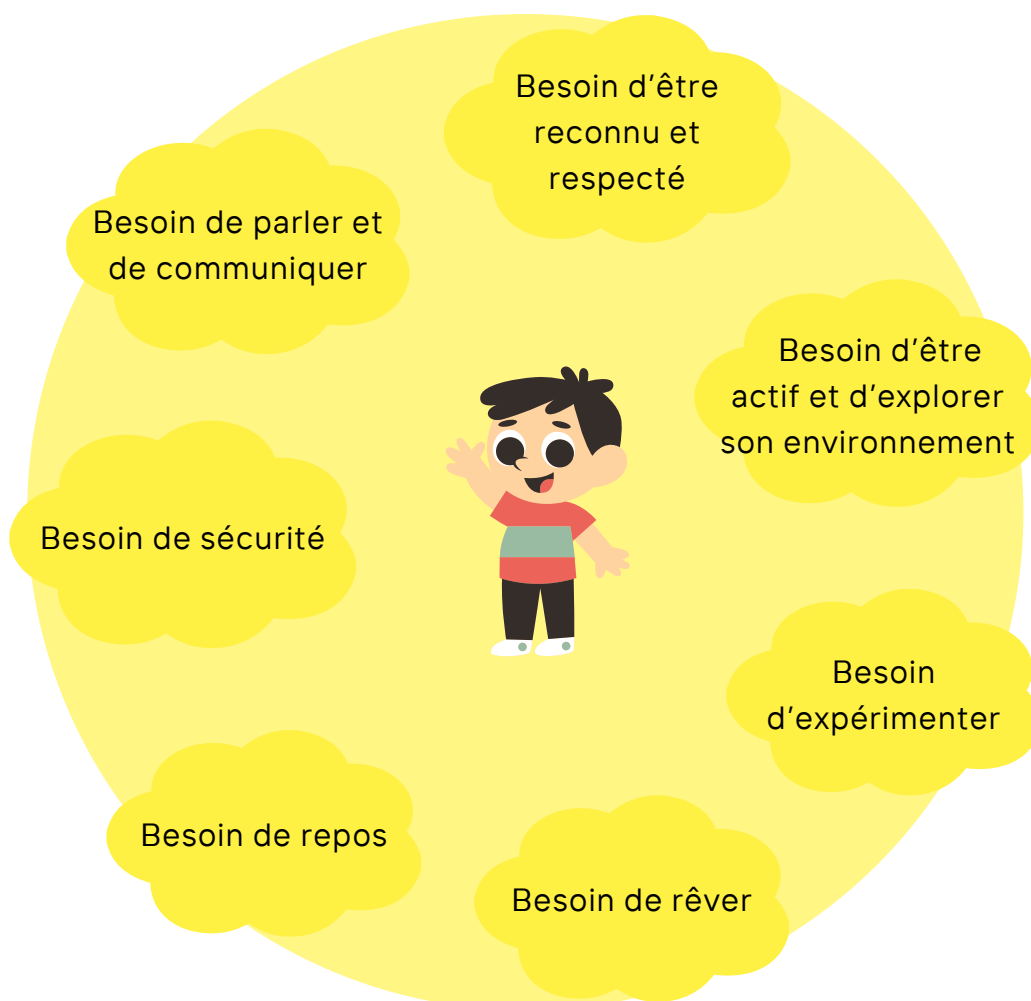
Tenant compte de l'âge et la particularité de chacun, les enfants sont répartis en deux groupes principaux :

- les maternelles (PS/MS/GS)
- les élémentaires (CP/CE1/CE2/CM1/CM2)

Pour adapter les activités proposées et répondre au mieux au rythme de chacun, les deux groupes seront séparés à nouveau en deux.

La commune compte une école maternelle : La Roseraie, une école élémentaire : Jules Verne et une école regroupant les maternelles et les élémentaires : Charlemagne.

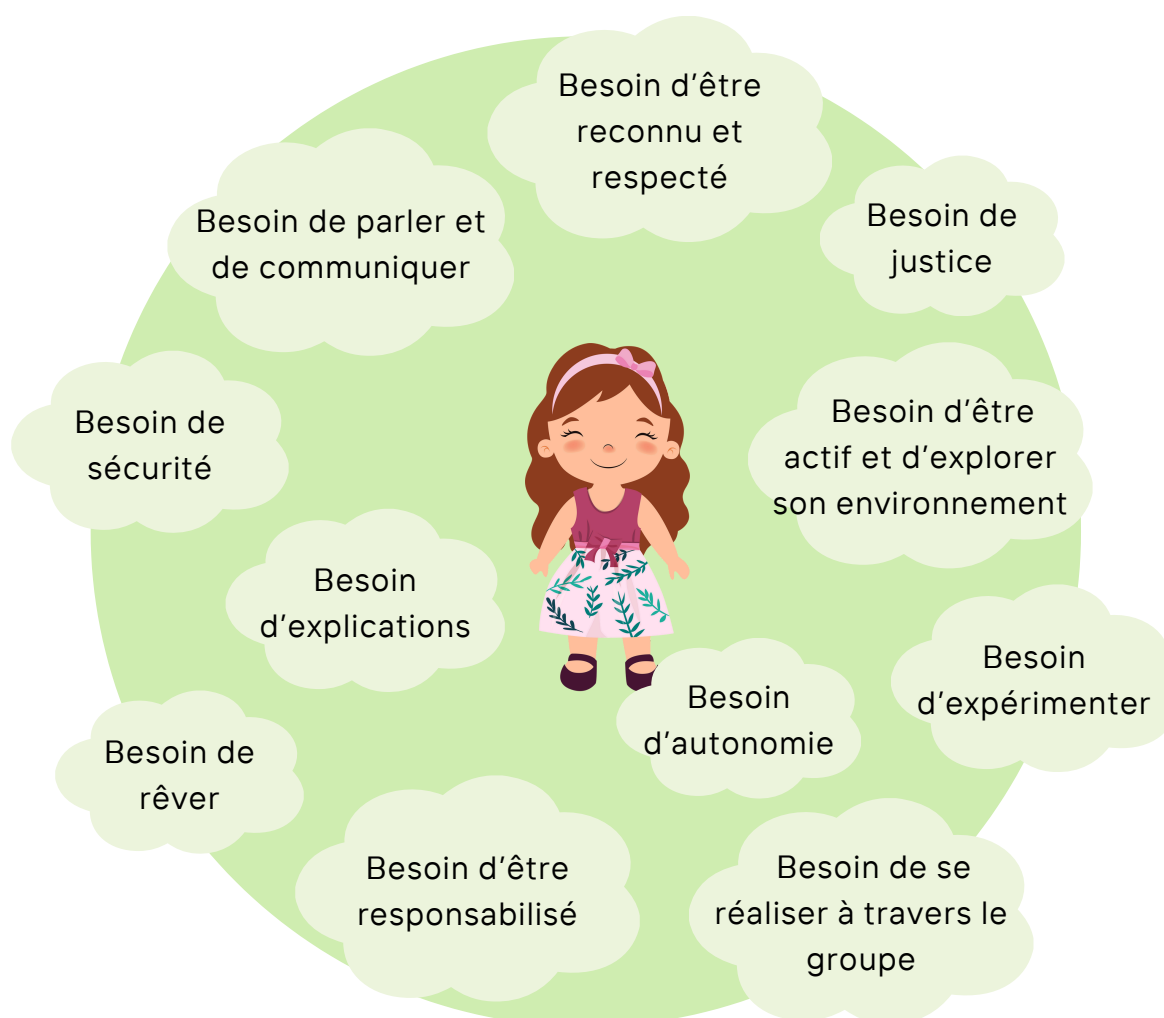
➔ Les besoins des enfants 3-5 ans



→ Les besoins des enfants 6-9 ans



→ Les besoins des enfants 10-12 ans



→ Développement physique :

- Prendre conscience de toutes les possibilités de son corps
- Difficulté de maîtriser, contrôler ses mouvements
- Non dissociation buste-jambe, gauche-droite
- Vivre et se reposer à son rythme, dormir - Vite fatigué
- Grande importance de la vie quotidienne
- Découverte de leur corps et notamment de leur sexe, de l'existence des deux sexes
- Contact avec le monde vivant, découverte du monde, des sensations, éveil des sens

→ Développement affectif :

- Rupture avec la famille difficile
- Besoin de relations privilégiées, rassurantes
- Cadre clair et net
- Repères fixes, réguliers : temporels, géographiques, affectifs
- Besoin d'habitudes
- Sentiments : colère, jalousie, soucis, cafard, angoisse

→ Développement social :

- Égocentrisme : « moi je », en voie de socialisation
- Besoin d'être seul par moment (de s'isoler), d'être en petits groupes
- Grand sens de la propriété
- Premiers contacts avec la vie de groupe
- Dépendance vis à vis des autres, l'adulte surtout

→ Développement intellectuel :

- Acquisition du langage
- Ne sait pas lire
- Découverte du monde, les « pourquoi »
- Curiosité croissante, questions nombreuses sur tous les sujets
- Construire et détruire

→ Développement psychologique :

- Apprentissage de l'autonomie, grandir, faire comme les grands donc devenir grand
- Imiter pour se construire
- Très grand besoin d'imaginaire : fabulation, récits, histoires
- L'imaginaire leur permet d'appréhender le monde, et de l'affronter sans risques à travers le jeu, la fiction
- Besoin de jouer seul à certains moments

→ Développement physique :

- Maîtrise du corps
- Maîtrise de l'esprit
- Besoin de se dépenser
- Se fatiguent vite et récupèrent vite
- Toujours dans l'imaginaire mais plus de rapport à la réalité

→ Développement affectif :

- La personnalité s'affirme
- Besoin de sécurité morale et matérielle, besoin de dédramatiser pour se rassurer
- Besoin d'affection
- Vie d'équipe, besoin de copains
- Capacités de coopération et de discussions

→ Développement social :

- Importance grandissante du groupe, ou de la bande
- Faire pour les autres, aider
- L'amitié : meilleur ami - Sens des responsabilités
- Intérêt pour l'environnement
- Parents ne sont plus les seules références

→ Développement intellectuel :

- Explorer, manipuler, coordonner
- Rêver, mémoriser
- Perfectionner ses attitudes
- Âge des principales acquisitions
- Recherche de savoir
- Indépendant pendant le jeu
- Il acquiert la logique mathématique / apprentissage de la lecture
- Découverte du monde (animal) (curiosité de leur vie) - A de l'énergie pour faire des apprentissages

→ Développement psychologique :

- Apprentissage de l'autonomie, grandir, faire comme les grands donc devenir grand
- Imiter pour se construire
- Très grand besoin d'imaginaire : fabulation, récits, histoires
- L'imaginaire leur permet d'appréhender le monde, et de l'affronter sans risques à travers le jeu, la fiction
- Besoin de jouer seul à certains moments

→ Rappel de la réglementation

Les droits de la personne handicapée ont été inscrits dans la législation française et notamment la loi 75-534 du 30 juin 1975 dite loi d'orientation en faveur des personnes handicapées. Quelques années plus tard, la convention internationale des droits de l'enfant du 20 novembre 1989, précise dans son article 31 que « les enfants doivent pouvoir bénéficier de loisirs et d'activités récréatives, artistiques et culturelles dans des conditions d'égalité ».

Trois principes opposables doivent être pris en compte par l'organisateur qui reçoit une demande d'accueil d'un enfant en situation de handicap :

- le principe de non-discrimination en raison d'un handicap (article 225-1 et 225-2 du code pénal)
- le principe de traitement devant le service public,
- l'obligation d'accessibilité des lieux recevant du public posé par la loi du 11/2/2005 et précisée par le décret 2006- 555 du 17/5/2006.

→ Les propositions de l'équipe d'animation

- La mairie engage un animateur pour accompagner l'enfant porteur d'handicap
- Le reconnaître comme un enfant à part entière au sein du groupe
- Faire preuve d'égalité et de justice
- Avoir de la stabilité
- Respecter son rythme
- Respecter sa personne et sa dignité
- Prendre en compte ses besoins spécifiques
- Lui permettre de se sentir en sécurité physique et affective
- Lui permettre de vivre des situations favorisant son autonomie
- Lui permettre d'intégrer les mêmes règles que les autres
- Lui permettre de prendre du plaisir
- Lui permettre de participer à des activités
- Lui permettre de se sentir reconnu dans ses capacités
- Nommer un référent

5. LE FINANCEMENT

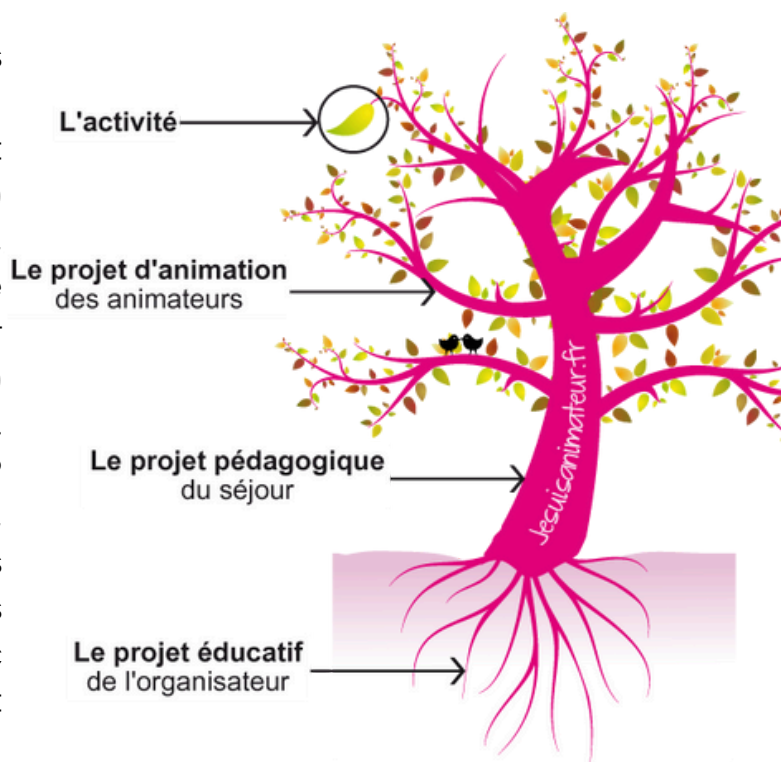
-
- Budget de fonctionnement : les dépenses de l'année sont quantifiées, calculées et votées par les élus lors du vote du budget municipal. Ce budget regroupe les dépenses liées à l'alimentation, aux prestations de service, le transport et à l'achat de matériel etc. Il est réétudié chaque année par le conseil municipal.
 - Selon le quotient familial et le dispositif LEA

II. LES PROJETS

1. RAPPEL DU PROJET ÉDUCATIF DU TERRITOIRE

Il est important de savoir situer les différents projets.

L'organisateur rédige un projet éducatif du territoire (PEDT) contenant les valeurs éducatives, conçu à long terme. Avec l'aide de son équipe d'animateurs, le directeur crée un projet pédagogique (PP) contenant des objectifs plus précis. Ces projets sont obligatoires et le PP doit être consulté par l'animateur, l'organisateur et les familles. Les animateurs créent des projets d'animation (PA) en cohérence avec les PEDT et PP, qui donnent naissance à des projets d'activité.



Le projet éducatif de territoire est un projet conçu dans l'intérêt de l'enfant, au service de sa réussite éducative et de son bien-être.

Il encourage la pratique d'activité d'éveil et de loisirs pour passer de l'état d'enfant à celui d'adulte.

Il permet d'apporter à chaque enfant un parcours éducatif pédagogique cohérent, riche et qualitatif.

Pour la commune de La Bassée, il y a 4 axes majeurs dont l'inclusion et l'accès à tous fondent la base :

- L'environnement et biodiversité
- La sécurité, la violence et le harcèlement
- La culture
- L'inter-générationnalité

Les objectifs éducatifs du PEDT :

- Développer l'esprit d'équipe
- Sensibiliser au respect de l'environnement
- Intégrer les enfants dans l'organisation de leurs loisirs et être acteur
- Valoriser leurs images à travers les actions menées
- Leur permettre de donner une opinion, de faire des choix, de développer l'esprit critique, la concertation.
- Apprendre la vie en collectivité et développer la sociabilité
- Favoriser l'accès pour tous à des activités variées
- Développer la mobilité et l'autonomie
- Sensibiliser via des ateliers de prévention
- Favoriser la prise de décision collective
- Promouvoir l'intégration de tous
- Lutter contre la discrimination
- Soutenir les initiatives de chacun

2. OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

Avec l'équipe d'animation, nous avons axé nos objectifs sur trois intentions éducatives.

-> Apprendre la vie en collectivité et développer la sociabilité

-> Favoriser l'accès pour tous à des activités variées

-> Impliquer les parents à la vie des mercredis récréatifs

1. Favoriser l'apprentissage à la citoyenneté

a. Comprendre les notions de démocratie et de vie en communauté

- Créer des règles de vie -> Construction d'une affiche avec les règles de vie apporter par les enfants
- Proposer des temps de gestion autonome -> Proposer différents coins d'aménagement (pâte à modeler, lecture, perle, etc...)
- Proposer des temps animations/jeux -> Créer un tableau d'activités vide avec une liste exemple d'activités (en photo pour les maternelles)

b. Etre capable de donner et d'argumenter ses choix, ses opinions

- Récolter les envies des enfants -> Faire un bilan animé tous les mercredis
- Etre à l'écoute -> Boite à idées
- Développer des temps de parole -> Tour de table
- Monter des projets portés par les enfants -> Réunion avec les enfants pour mettre en place les projets

2. Favoriser la socialisation

a. Permettre à l'enfant de trouver sa place parmi les autres, lui apprendre à vivre en groupe

- Favoriser l'esprit de groupe et la mixité
 - Intégrer l'enfant dans les tâches courantes
 - Développer son esprit d'entraide et de partage
- > Mise en place d'activités mixtes et de rencontres entre les différents groupes (grands jeux, temps calmes,...)

b. Permettre aux enfants de devenir des individus lucides, capables d'affronter la réalité

- Favoriser une démarche de projet où les enfants sont partis prenante afin de les rendre acteurs de leurs loisirs
- > Faire participer les enfants à la mise en place et au rangement des activités, des goûters, des tables à la cantine.
- > Valoriser l'enfant, le mettre en confiance.
- > Evaluation des enfants sur les activités
- Diversifier au maximum le choix des activités afin de répondre au mieux aux besoins de chacun
- > Organiser et proposer des sorties et activités diverses

Favoriser l'accès pour tous à des activités variées

Découvrir des activités sportives et culturelles

a. Permettre aux jeunes de découvrir et de pratiquer des activités nouvelles en favorisant l'aventure collective tout en privilégiant l'épanouissement individuel

- Permettre aux enfants de s'ouvrir sur l'extérieur, se développer, se dépasser et s'épanouir
- > Proposer des sports individuels, collectifs, d'intérieur et d'extérieur
- > Favoriser la convivialité, le plaisir d'être ensemble ou de repas confectionnés
- > Que chacun puisse acquérir des techniques dans les pratiques sportives et culturelles proposées

b. Permettre l'égalité d'accès des tous les enfants aux activités

- En permettant à l'enfant de découvrir de nouvelles activités culturelles, sportives et créatives -> Que chacun puisse participer à de multiples activités
- En faisant appel à différents intervenants sportifs et culturels

Impliquer les parents à la vie des mercredis récréatifs

Créer des opportunités d'engagement pour les parents

a. Inviter les parents à participer à des temps forts de la structure

- Proposer une activité le dernier mercredi de chaque période de 17h15 à 18h15 entre l'équipe d'animation, les parents et les enfants.
- Participer à la Semaine de la petite enfance (14 au 21 mars)
- Présenter un spectacle pour les familles

b. Établir un dialogue continu et transparent avec les parents pour créer une relation de confiance

- Echanger activement avec les familles lors des accueils et des sorties
- Proposer des temps d'accueil aux familles
- Alimenter le blog des mercredis récréatifs

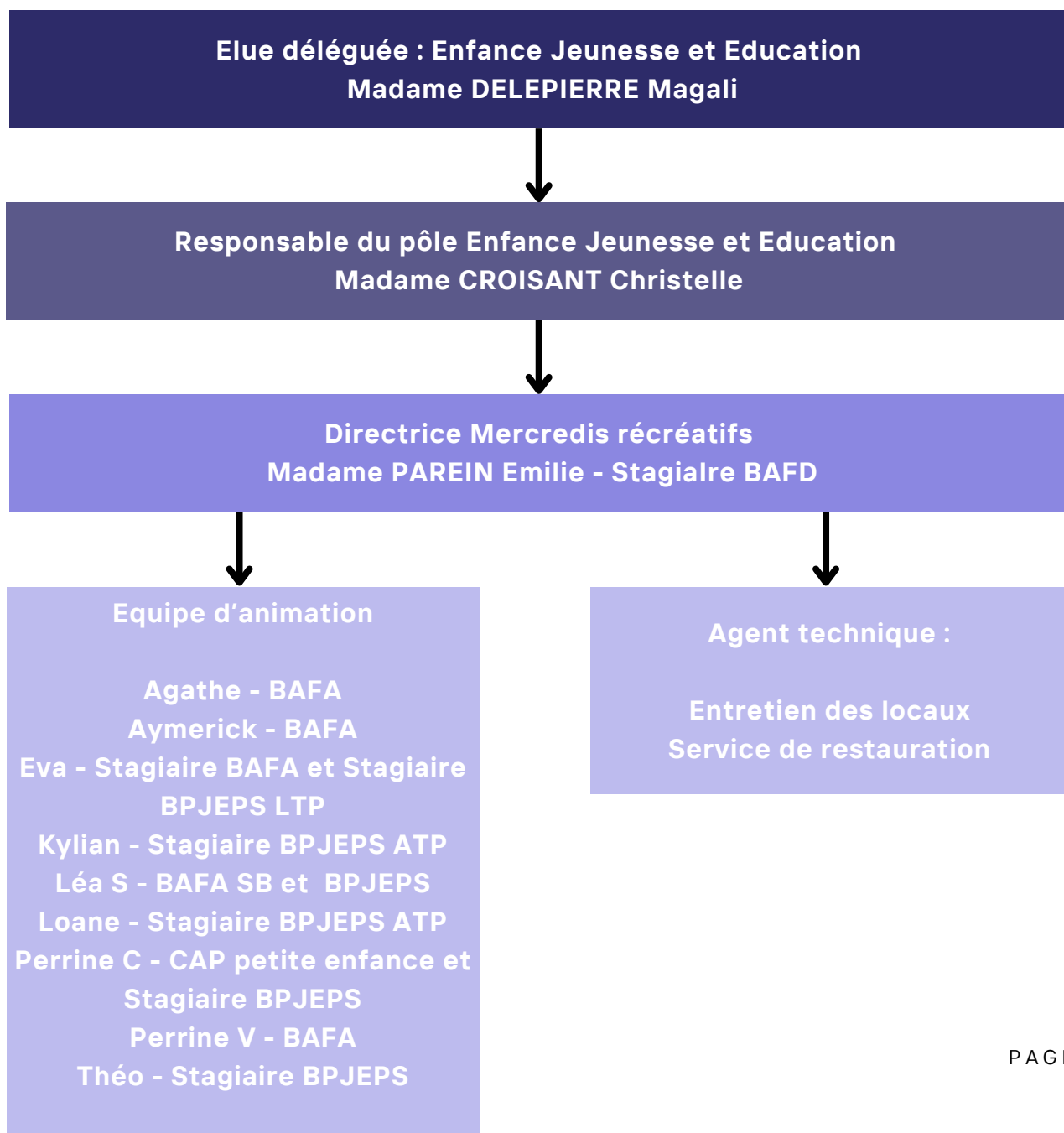
c. Recueillir les avis des parents de manière formalisée et régulière.

- Donner un questionnaire de satisfaction aux familles

La sécurité est primordiale, que ce soit la sécurité des enfants comme celle des animateurs. La sécurité morale et physique de chacun doit être préservée. Dans le cadre d'activités « spécifiques », l'animateur se doit de prendre en compte tous les éléments de l'activité mais aussi toutes les précautions nécessaires au bon déroulement de l'activité.

III. L'EQUIPE

1. L'ORGANIGRAMME



2. LE TAUX D'ENCADREMENT

- Pour l'animation

Il est conforme aux dispositions du plan du mercredi :

-1 animateur pour 14 mineurs âgés de 5 ans ou moins

-1 animateur pour 18 mineurs âgés de 6 ans ou plus.

- Pour les activités physiques

Il est conforme aux dispositions du Code de l'action sociale et des familles, article R227-13 :

-Etre titulaire d'un diplôme, d'un titre à finalité professionnelle ou d'un certificat de qualification inscrit sur la liste mentionnée à l'article R. 212-2 du code du sport et exercer dans les conditions prévues à ce même article ou être en cours de formation préparant à l'un de ces diplômes, titres ou certificats de qualification dans les conditions prévues à l'article R. 212-4 du même code

3. LE RÔLE DE L'ÉQUIPE D'ANIMATION

A.LA DIRECTION

- Elaboration du projet pédagogique avec l'équipe d'animation, mise en œuvre, suivi et évaluation
- Animation des réunions d'équipe et rédaction de compte rendu
- Recrutement, formation et évaluation des animateurs
- Accueil et information de toute personne intégrant la structure
- Accompagne, soutient et guide les animateurs dans tous les domaines
- Prévoit, organise et propose des prestations de qualité (accueil, activités)
- Résout les problème techniques et respecte la structure
- Veille au respect des règles d'hygiène et de sécurité
- Assure un rôle de formateur vis-à-vis du personnel
- Anime les relations avec la famille
- Assure la gestion quotidienne de l'ALSH

B. LES ANIMATEURS

- Accueillent et encadrent les enfants sur les différents temps d'accueil (accueil du matin, repas, goûter, activités, temps calmes, temps libres, sorties,...)
- Sont à l'écoute, disponibles et compréhensifs vis-à-vis des enfants et des parents
- Veillent à assurer sur chaque temps la sécurité physique, morale et affective de chaque enfant
- Préparent, installent les lieux et le matériel nécessaire à chaque animation et joue avec l'enfant
- Mènent des ateliers adaptés aux besoins des enfants
- Assurent le rangement et le nettoyage des lieux
- Conçoivent et mettent en œuvre les projets d'animation
- Associent les enfants à l'organisation de la vie collective
- Accompagnent les enfants dans leur projet
- Font part d'éventuels problèmes rencontrés
- Font en sorte que les relations avec les familles et les enfants soient harmonieuses
- Sont les médiateurs au sein du groupe d'enfant : gérer les conflits, garantir le respect des règles de vie, être à l'écoute des enfants tout en facilitant les échanges et le partage

C. L'ASSISTANT SANITAIRE

- Intervient dans tous les moments de la vie collective (rythme de vie, repas, préparations des activités,...) et veille à la santé physique et psychique des enfants
- S'assure de la remise pour chaque mineur des renseignements médicaux ainsi que, le cas échéant des certificats médicaux
- Informe les personnes qui concourent à l'accueil de l'existence d'éventuelles allergies médicamenteuses ou alimentaires.
- Identifie les mineurs qui doivent suivre un traitement médical pendant l'accueil et s'assurer de la prise des médicaments
- S'assure que les médicaments sont conservés dans un contenant fermant à clé, sauf lorsque la nature du traitement impose que le médicament soit en permanence à disposition des enfants
- Tient à jour les trousse de premiers soins (remplacement des produits quand la trousse est utilisée et vérification avant chaque début de séjour que les produits ne sont pas périmés)
- Réalise des petits soins infirmiers élémentaires et réglementaires
- Tient un registre d'infirmerie

4. LA JOURNÉE TYPE : MATERNELLES

7h00 - 8h30 : Garderie

8h30 : Accueil des enfants dans les salles

- Proposer différents coins qui sont mis à disposition (perle, pâte à modeler, lecture, jeux de société, construction, etc ...)
- Etre à l'écoute des parents et des jeunes (les rassurer, si besoin et répondre à leurs questions)
- Faire le pointage (*à transmettre à la directrice*)

9h00-9h30 : Moment convivial (chant, danse, etc...)

9h30 - 11h30 : Activités

- Se référer au programme
- Adapter l'activité

11h30-12h15 : Repas des maternelles

- Lavage des mains + toilettes
- Inciter les enfants à goûter à tout ce que l'on propose (NE PAS FORCER)
- 1 animateur par table
- Ne pas oublier que c'est un moment conviviale, il doit être agréable pour tous
- Limiter les déplacements

12h15-13h00 : Temps calme des maternelles

- Proposer des activités calmes
- Temps de repos pour les enfants
- Faire le pointage (*à transmettre à la directrice*)

13h00-13h45 : Temps libre maternelles

- Proposer des activités
- Veiller sur les enfants
- Mettre en place un roulement pour les pauses

13h00-15h00 : Sieste

- Sieste pour les 2-3 ans
- Animer le début de la sieste (lecture, musique, etc ...)

Attention 13h30 : Départ des enfants ne restant pas l'après-midi.

14h00-16h00 : Activités

- Se référer au programme
- Adapter l'activité

16h00 : Goûter

- Préparation du goûter
- Temps de bilan animé
- Rangement et nettoyage de la salle

16h30 : Petits moments avant de le départ

- Petits jeux, chants, danses, etc ...

17h00 : Départ des enfants

- Donner les documents si besoin
- Répondre aux questions des parents et des enfants
- Informer le parent de la journée de l'enfant

17h00-18h30 : Garderie

4. LA JOURNÉE TYPE : ELÉMENTAIRES

7h00 - 8h30 : Garderie

8h30 : Accueil des enfants dans les salles

- Proposer différents coins qui sont mis à disposition (perle, pâte à modeler, lecture, jeux de société, construction, etc ...)
- Etre à l'écoute des parents et des jeunes (les rassurer, si besoin et répondre à leurs questions)
- Faire le pointage (*à transmettre à la directrice*)

9h00-9h30 : Moment convivial (chant, danse, etc...)

9h30 - 11h40 : Activités

- Se référer au programme
- Adapter l'activité

11h40-12h25 : Temps libre élémentaires

- Proposer des activités
- Veiller sur les enfants
- Mettre en place un roulement pour les pauses

12h30-13h15 : Repas des élémentaires

- Lavage des mains + toilettes
- Inciter les enfants à goûter à tout ce que l'on propose (NE PAS FORCER)
- 1 animateur par table
- Ne pas oublier que c'est un moment conviviale, il doit être agréable pour tous
- Limiter les déplacements

13h00-13h45 : Temps calme des élémentaires

- Proposer des activités calmes
- Temps de repos pour les enfants
- Faire le pointage (*à transmettre à la directrice*)

Attention 13h30 : Départ des enfants ne restant pas l'après-midi.

14h00-16h00 : Activités

- Se référer au programme
- Adapter l'activité

16h00 : Goûter

- Préparation du goûter
- Temps de bilan animé
- Rangement et nettoyage de la salle

16h30 : Petits moments avant de le départ

- Petits jeux, chants, danses, etc ...

17h00 : Départ des enfants

- Donner les documents si besoin
- Répondre aux questions des parents et des enfants
- Informer le parent de la journée de l'enfant

17h00-18h30 : Garderie

5. RÈGLES DE VIE COLLECTIVE

Le fait d'établir des règles de vie collective permet de structurer un repère fixe et commun pour tous les enfants, porté par l'ensemble de l'équipe ces règles contribuent à donner un sentiment de justice et d'égalité. Il est important que l'adulte montre l'exemple.

Conduite générale : Il ne faut pas oublier qu'à l'accueil de loisirs les enfants sont là pour se détendre, s'amuser, c'est mercredi, un jour de repos.

Il est important que comme dans n'importe quel jeu, des règles soient respectées.

Vocabulaire : Quel que soit la personne à qui on s'adresse tous gros mots, injures sont proscrits.

Gestes et violence : tout acte ou geste violent est formellement interdit.

Téléphone portable : Aucune utilisation sauf pour les photographies, pour mettre de la musique et pour les urgences.

Ne pas s'asseoir sur les tables !

Toutes les photographies d'enfant de l'accueil, restent la propriété privée de l'accueil et ne doivent être publiées ailleurs !

IV. LES ACTIVITÉS

Les activités seront préparées par rapport aux objectifs du projet pédagogique et au thème des mercredis récréatifs : L'école des sorciers.

L'organisation des activités sera prévue au préalable lors des réunions de préparation.

Attention : Les membres de l'équipe n'ont pas forcément le même jour pour la préparation. Il faudra veiller à communiquer correctement avec chaque animateur.

La richesse et la diversité de ces activités susciteront de nouvelles envies tout au long de l'année et permettront à chaque participant de s'exprimer à travers elles.

Ces activités ne seront pas une suite d'occupations mais aideront les enfants et l'équipe dans leur démarche de recherche et de réflexion pour l'évolution de l'activité et la mise en place de projets.

Il nous semble important que les animateurs soient à l'écoute des demandes des enfants afin de répondre au mieux à leurs attentes et ainsi ne pas proposer des activités toutes faites, en décalage avec l'envie des participants.

L'équipe pédagogique s'efforcera de respecter le rythme biologique de l'enfant durant ses mercredis

Le dernier mercredi avant chaque période, une activité familiale sera proposée aux familles de 17h15 à 18h00.

V. L'INFIRMERIE

Le local infirmerie se situe dans le bureau de la directrice.

Parein Emilie sera l'assistante sanitaire de l'accueil.

Une trousse de secours sera installée dans les armoires (fermées à clé) de chaque salle. Elles devront être en possession des animateurs pour les activités et les sorties.

Situation Projet d'accueil individualisé (PAI) : une réunion sera organisée entre l'équipe pédagogique et la famille pour sa mise en place.

En cas d'accident bénin: le référent sanitaire de chaque groupe dispensera des soins nécessaires à l'enfant, si besoin, l'assistante sanitaire contactera le médecin, puis en informera la famille. En cas d'événement grave mettant en péril ou compromettant la santé de l'enfant: le responsable de la structure (ou l'animateur en cas d'absence de la directrice) contactera le SAMU(15) qui pourra décider de conduire l'enfant au centre hospitalier le plus proche. Les parents/responsables légaux seront immédiatement informés.

VI. LES REFÉRENTS

Maternelles		Elémentaires		
Référent sanitaire + Vérification de la trousse de secours	Léa		CP-CE1	CE2-CM1-CM2
Rangement salle + matériel	Aymerick	Référent sanitaire + Vérification de la trousse de secours	Agathe	Kylian
Feuille d'appel + Photos	Loane	Rangement salle + matériel	Perrine C	Eva
		Feuille d'appel + Photos	Théo	Eva

VII. LA COMMUNICATION

Le planning des activités est affiché à l'entrée de l'accueil qu'ainsi dans la salle d'activité.

La communication avec les parents se fera via le blog du service enfance jeunesse éducation.

Sans oublier d'être à l'écoute des parents et des jeunes afin de répondre à leurs éventuelles questions.

VIII. L'ÉVALUATION

Chaque mercredi soir, l'équipe se réunira pour faire le bilan de la journée passée et préparer les suivants afin de palier aux problèmes éventuels et de multiplier les événements positifs au cours de l'accueil du mercredi.

Un bilan aura lieu le dernier mercredi de chaque période avec pour appui grilles d'évaluation, pour permettre à l'animateur de se situer sur son évolution.

Les stagiaires seront accompagnés et évalués toute au long des mercredis. (Annexe 1 p. 22)

IX. QUELQUES RÈGLES

Attention pour chaque sorties, il est important de bien respecter le code de la route.

- **Sorties à pied :**

Utiliser les trottoirs lorsqu'ils existent. Sinon circuler à droite de la route en file indienne. Le groupe est alors considéré comme un véhicule. Dans le cas où le groupe est important, former plusieurs petits groupes afin de ne pas gêner la circulation.

De nuit ou par temps brumeux, chaque groupe doit porter :

à l'avant : un éclairage blanc

à l'arrière : un éclairage rouge.

Un animateur ouvre la marche et un autre qui la ferme ! (Permet de garder une visibilité sur tous les enfants et inversement)

- **Sorties en bus :**

Lors de la montée, un animateur à l'intérieur du bus et l'autre à l'extérieur.

Un animateur doit s'asseoir à côté de chaque porte qui n'est pas verrouillée.

Prendre des sacs plastiques et des lingettes pour chaque trajet en cas de problèmes.

Descente obligatoire côté trottoir.

Compter les enfants à la montée et à la descente.

Vérifier que les enfants n'oublient rien dans le bus en descendant.

La directrice nommera un chef de convoi qui aura en permanence la liste des enfants de son bus.

-> Rôle du chef de convoi :

Le chef de convoi est responsable du convoyage. Il doit s'assurer de la conformité du transport et veiller à son bon déroulement. Il doit rappeler si nécessaire au chauffeur la réglementation.

Avant le départ :

- Avoir pris connaissance de la législation relative à l'accompagnement de groupe d'enfants en ALSH.
- Connaître les consignes de voyages du transporteur et de l'organisateur.
- Avoir pris connaissance du contrat organisateur/transporteur.
- Etre en possession de la liste exacte des enfants (un double est remis à la directrice, pour vérifier si l'enfant fait parti ou non du voyage).
- Informer l'équipe des règles à respecter, du nombre d'enfants ...

Pendant le transport :

- Rappeler les consignes en cas d'accident ou d'incendie et les recommandations aux enfants pour le bon déroulement du voyage.
- Etablir un tour de veille pendant les voyages de nuit (obligatoire en car et en train, conseillé pour l'avion et le bateau)
- Faire respecter la législation en vigueur pour les ALSH, notamment l'interdiction de fumer.
- Recompter systématiquement les enfants à chaque arrêt.

Avec le chauffeur du bus :

- Etre poli et courtois : Bonjour, je suis untel, je serai le chef de ce convoi, le responsable du transport. Nous sommes x enfants de tel à tel âges et x adultes. Pouvons-nous embarquer ? Je vous demanderai de n'ouvrir que les portes avant afin que je puisse contrôler chaque montée dans le car...
- Nous nous rendons à... connaissez-vous le chemin ou avez-vous besoin d'aide ?
- Les horaires sont bien ... Le retour se fait ici à...
- Nous sommes prêts à partir, quand vous voulez...

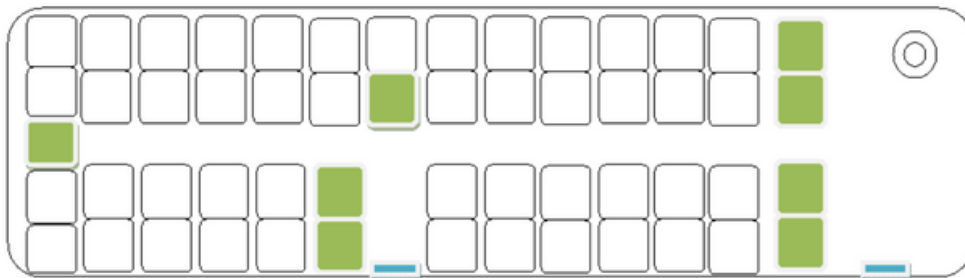
Note aux animateurs !

Quand je sors, je prévois :

- une collation (eau, gâteaux)
- le pique-nique (si un déjeuner est prévu, lors d'un arrêt, pendant le trajet)
- des mouchoirs ou serviettes en papier
- des sacs plastiques (pour les malades pendant le trajet)
- une trousse de secours par groupe

Les portes situées à l'arrière doivent rester fermées pour embarquer et débarquer afin de mieux contrôler les effectifs (listes des passagers). Demandez cordialement au chauffeur de ne pas les ouvrir ou de les fermer le cas échéant. Elles seront utilisées en cas d'évacuation urgente.

Où les enfants peuvent-ils s'asseoir ?



Les places colorées de vert sont interdites aux enfants.

- *Produits naturels :*

Ne jamais boire l'eau d'une source, même si elle est signalée potable ou buvable.
Ne jamais ramasser de champignons, de fruits sauvages...

- *Situations dangereuses :*

Les produits d'entretien, pharmaceutiques, outils, doivent être mis hors de portée des enfants.

Attention :

>Se munir des fiches sanitaires pour chaque sortie

>Compter les enfants dès qu'il y a un changement de pièces !!!

X. L'ÉQUIPE D'ANIMATION

Directrice :



Emilie

Animateurs :



Léa



Eva



Perrine C



Théo



Agathe



Aymerick



Perrine V



Loane



Kylian

X. LES ANNEXES

Accueil de Loisirs :

Session :

Lieu :

Référentiel d'évaluation animateur

NOM : _____ PRENOM : _____

1 = Compétence non acquise ou non maîtrisée.

2 = Qualité ou compétence à améliorer.

3 = Compétence acquise : l'animateur remplit ses missions.

1 – Comportement

CRITÈRES	1	2	3	Echanges
Ponctualité (respecter les horaires, prévenir en cas d'absence)				
Disponibilité (polyvalence, mobilité) - Savoirs'adapterauxbesoinsducentre				
Tenue, attitude et comportement en présence des enfants				
Capacité relationnelle avec les enfants : - Communique, est à l'écoute des besoins - Respecte le rythme de l'enfant - Sait poser un cadre - Montre de l'intérêt - Assure la sécurité physique, affective et morale des enfants - Intéresse l'enfant et l'amène dans l'imaginaire - Adapte ses activités aux capacités des enfants - Gère les conflits entre enfants - Est identifié par le groupe comme un référent				
Capacité relationnelle avec les parents : - Ecoute - Relais d'information				
Capacité relationnelle avec l'équipe : - S'exprime sur l'ensemble des conversations - Fait des propositions en termes d'animation - Travaille avec les autres				
Capacité relationnelle avec le responsable				
Capacité relationnelle avec les partenaires				
Respect des règles et consignes				
Capacité à analyser ses erreurs et à se remettre en cause				
Capacité à s'adapter aux différentes situations				

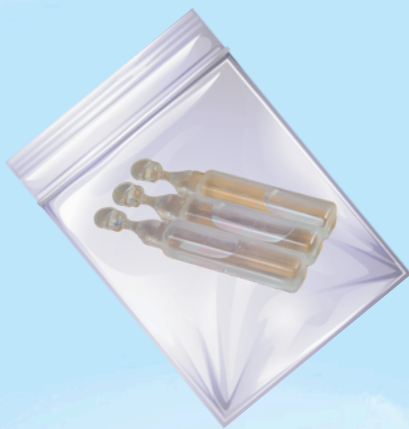
2 –Connaissances

CRITÈRES	1	2	3	
Consignes ; règles de sécurité et responsabilités inhérentes de l'animateur				
Place d'un animateur dans l'élaboration d'un projet pédagogique				
Applique le projet pédagogique du centre				
Prise en compte des besoins et intérêts du public				
Intérêt éducatif d'une activité				

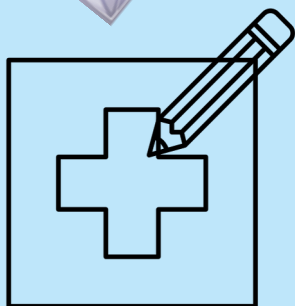
3 – Applications professionnelles

CRITÈRES	1	2	3	
Savoir s'adapter aux contraintes rencontrées.				
Préparer une activité, le matériel, les locaux				
Conduire une activité du début à la fin				
Rechercher ou demander l'information ; utiliser une documentation				
Gérer et respecter le matériel mis à sa disposition				
Proposer des activités dans les domaines suivants : - Activités manuelles - Activités artistiques - Activités sportives - Activités de découvertes - Activités de plein air - Petits jeux Grands jeux - Activités exceptionnelles -				

OBSERVATIONS GÉNÉRALES :



Dans la trousse de secours





Contenu d'une trousse de premiers secours :

- Les numéros de téléphone d'urgence et ceux de l'équipe de l'ACM (s'assurer avant de partir, de l'accessibilité du réseau et du chargement des batteries pour les portables)
- Un carnet et un crayon pour noter les soins apportés en sortie
- Du gel antibactérien pour le lavage des mains
- Des gants à usage unique (en stock)
- Des mouchoirs / essuie-tout
- Des petits sacs poubelle
- Des compresses
- Des pansements, du sparadrap, des bandes élastiques
- Des ciseaux à bout rond
- Du sérum physiologique en dosettes
- Une couverture de survie
- Une pince à épiler (pour les échardes)
- Un thermomètre (auriculaire ou frontal)
- Des protections hygiéniques (le cas échéant)
- Des bandes de stéri-strips (sutures cutanées adhésives)